

Congrès national SNES-FSU – Rennes 2018
Intervention de la délégation HDF en plénière :
Pour la défense des missions de service public d'éducation dans les collectivités d'outre-mer



En Nouvelle-Calédonie, comme en Polynésie française, pour des raisons socio-historiques, le rapport de force syndical particulièrement peu favorable, impose au SNES de redoubler de vigilance et de lutte contre les processus de dérégulation des relations professionnelles. Quelques exemples pour illustrer son caractère délétère.

En Calédonie, le projet gouvernemental national de mettre fin à l'unité statutaire de la fonction publique est à l'œuvre. En effet, le gouvernement autonome de Nouvelle-Calédonie a refusé d'appliquer la revalorisation du PPCR à ses agents territoriaux, dont 600 collègues enseignants du second degré. Pour l'instant, le Vice-recteur, pro-consulairement, s'en lave les mains.

Beaucoup plus directifs, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie comme à Mayotte, les Vice-recteurs assument explicitement que l'évaluation pédagogique des rendez-vous de carrière soit conduite par des cadres de l'inspection d'une discipline autre que celle des collègues ou tout simplement par des chargés de mission, accompagnés par un IPR d'une autre matière. De même, la présence des chefs d'établissement dans la classe est encouragée, ce qu'évidemment nous contestons.

Tout autant assumé, le recours au profilage des postes non justifié par des besoins éducatifs ou pédagogiques, connaît un essor exponentiel.

L'exemple le plus manifeste de mépris du statut et des possibilités de mobilité des collègues, aux dépens des besoins des élèves, concerne les CPE qui sont explicitement considérés par les Vice-recteurs comme des personnels de direction.

Ce renforcement illégitime des équipes de direction, de plus en plus managériales, souvent au détriment de l'accomplissement des tâches administratives les plus élémentaires, ne manque pas d'alimenter les comportements arbitraires, voire autoritaires des chefs d'établissement, confortés quasi systématiquement et publiquement par les Vice-recteurs. Des changements intempestifs de services, des dénis des violences scolaires, des répressions syndicales, bafouent de plus en plus ordinairement les droits des personnels. Les Vice-recteurs vont même jusqu'à se comporter comme des roitelets voyous lorsqu'ils n'hésitent pas à détourner les textes réglementaires pour ne pas verser aux collègues les indemnités auxquelles ils ont droit.

Enfin, sans exhaustivité aucune, le recours totalement démesuré à la contractualisation, faute de création de postes aptes à répondre aux besoins éducatifs croissants de ces territoires, fait spectaculairement dramatique à Mayotte, s'opère dans des conditions d'emploi inadmissibles pour nos collègues précaires, au détriment de leurs élèves. L'absence de formation et de tutorat disciplinaires sérieux, préparant leur titularisation, l'absence de congés de formation ou de

décharges de service, révèlent tout le mépris objectif du gouvernement pour le service public d'éducation. Or, il faut au contraire en renforcer la présence outre-mer, par l'emploi augmenté de personnels qualifiés, formés, et de ce fait respectés.

L'action syndicale ne faiblira pas. Nous continuerons à lutter contre toutes ces mesures iniques, qu'elles concernent l'application du PPCR, le profilage excessif des postes, l'autoritarisme des chefs d'établissement, le non respect des textes nationaux par les Vice-recteurs, potentats locaux. Enfin, nous ferons de la lutte contre la précarité et la pénurie de formation des contractuels notre cheval de bataille.